Société de Commissaires aux Comptes

FORT ET ASSOCIES

32 Rue de la République – 62000 ARRAS

Société à Responsabilité Limitée
de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

ASSOCIATION DIOCESAINE DE DIGNE

27 avenue de la Roche
BP 22
04310 PEYRUIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2018

FORT Pierre-Emmanuel
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes Inscrit
I.E.S.E.G.
D.E.S.S. de Gestion Comptable et Financière –PARIS II
Maîtrise es-sciences économiques – PARIS II

FORT François-Xavier
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes Inscrit

D.U. Droit de l'Entreprise – PARIS II

ASSOCIATION DIOCESAINE DE DIGNE

27 avenue de la Roche
BP 22
04310 PEYRUIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Monseigneur,
Pères,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Digne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui,

selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ainsi, nous portons à votre connaissance :

- La note de l'annexe « règles et méthodes comptables » qui précise les dispositions du plan comptable général appliquées :
  - Pour l'établissement des présents comptes annuels
  - Pour le traitement comptable de la fusion absorption de l'association Paix et Lumière
  - Et le principe de non valorisation des œuvres d'art retenu pour l'établissement des présents comptes annuels

- Et, la note de l'annexe « Faits majeurs de l'exercice » qui précise les hypothèses et traitements retenus pour ces opérations. Nous nous sommes assurés de la cohérence des informations données avec la traduction comptable de ces opérations dans les présents comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Par ailleurs, sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes concernant notamment :

- L'évaluation des engagements hors bilan et des fonds dédiés,
- Le traitement comptable des immobilisations corporelles et financières,
- Le traitement comptable de la fusion acquisition de l'association Paix et Lumière
- Le traitement comptable des créances avec des parties liées
- Le traitement comptable des legs et des engagements liées aux legs
- Ainsi que la valorisation des titres en portefeuille.

De plus, en complément des diligences mises en œuvre pour nous assurer, par sondage, du respect des procédures recommandées par l'Association Diocésaine de Digne dans les paroisses, nous nous sommes assurés de la qualité des documents comptables communiqués par les paroisses et des contrôles mis en œuvre par les services internes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'Econome Diocésain et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Evêque en collaboration avec votre trésorier et votre économe diocésain.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ARRAS
Le 6 juin 2019
L'un des Gérants
Pierre-Emmanuel FORT

SARL FORT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de DOUAI.

ASSD DIOCESAINE DE DIGNE (ADDITION)

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences,marques ...	8 000	6 373	1 627	4 210
Fonds Commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	426 086		426 086	252 367
Constructions	4 355 834	2 959 640	1 396 193	1 825 684
Installations tech., matériels, outillage	293 914	254 058	39 856	48 259
Autres	326 480	257 096	69 384	69 773
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours	267 178		267 178	92 249
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participation				
Titres immo. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	28 353		28 353	915 204
Autres	500		500	
Total	**5 706 345**	**3 477 168**	**2 229 178**	**3 207 745**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières,approvisionnement				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	5 023		5 023	5 684
Avances & acomptes versés sur command				
Créances (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	672		672	
Autres	67 157		67 157	98 429
Valeurs mobilières de placement	729 045		729 045	1 602 296
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 663 590		3 663 590	1 878 693
Charges constatées d'avance (3)	27 584		27 584	11 468
Total	**4 493 071**		**4 493 071**	**3 596 570**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	**10 199 417**	**3 477 168**	**6 722 249**	**6 804 315**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				30 395
(3) Dont à plus d'un an (brut)				
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				1 579 951
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

ASSD DIOCESAINE DE DIGNE (ADDITION)

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise	2 092 220	2 034 913
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves	203 921	131 896
Report à nouveau	-19 548	88 335
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-77 838	34 966
Autres fonds associatifs		
- Fonds associatif avec droit de reprise		
. apports		
. legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	1 579 951	1 579 951
. résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
- Subv. d'investis. sur des biens non renouvelables par l'organisme		
- Provisions réglementées		
- Droits des propriétaires (Commodat)		
Total	**3 778 705**	**3 870 061**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	250 216	272 065
Provisions pour charges		0
Total	**250 216**	**272 065**
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources	747 598	568 154
Total	**747 598**	**568 154**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	45 398	51 813
Emprunts et dettes financières divers (3)	1 069 207	1 080 760
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 267	31 348
Dettes fiscales et sociales	67 251	132 888
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	726 122	797 192
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	9 485	34
Total	**1 945 731**	**2 094 035**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	**6 722 249**	**6 804 315**
(1) Dont à plus d'un an		44 944
(1) Dont à moins d'un an		1 168 773
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	454	400
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		51 413

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

ASSD DIOCESAINE DE DIGNE (ADDITION

COMPTE DE RESULTAT (1/2)

	du 01/01/2018 au 31/12/2018	% PE	du 01/01/2017 au 31/12/2017	% PE	Var. en val. annuelle en euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :						
Ventes de marchandises	188 419	9,59	210 400	11,13	-21 981	-10,45
Production vendue (biens et services)	213 228	10,85	182 215	9,64	31 013	17,02
Montant net du chiffre d'affaires	401 647	20,43	392 616	20,78	9 031	2,30
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	6 095	0,31	2 343	0,12	3 752	160,16
Reprises sur prov. et amort, transfer	57 500	2,93	44 813	2,37	12 687	28,31
Cotisations						
Autres produits	1 500 445	76,33	1 449 819	76,73	50 625	3,49
Total	1 965 687	100,00	1 889 591	100,00	76 096	4,03
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :						
Achats de marchandises	66 710	3,39	85 911	4,55	-19 201	-22,35
Variation des stocks						
Achats de matière pre. et autres approv						
Variation des stocks						
Autres achats et charges externes	937 436	47,69	847 310	44,84	90 127	10,64
Impôts, taxes et versements assimilés	72 004	3,66	66 945	3,54	5 059	7,56
Salaires et traitements	648 963	33,01	677 658	35,86	-28 694	-4,23
Charges sociales	92 692	4,72	104 525	5,53	-11 833	-11,32
Dotations aux amort. et aux prov.						
- Sur immobilisations : dot. aux amort.	192 788	9,81	207 968	11,01	-15 180	-7,30
- Sur immobilisations : dot. aux dép.						
- Sur actif circulant : dot. aux dép.						
- pour risques et charges : dot. aux prov						
Subventions accordées par l'associatio	295	0,02	16 177	0,86	-15 882	-98,18
Autres charges	15 916	0,81	927	0,05	14 989	#######
Total	2 026 804	103,11	2 007 420	106,24	19 384	0,97
Résultat d'exploitation	-61 117	-3,11	-117 829	-6,24	56 712	48,13
Quote-parts de résultat sur op. en commun						
Excédent ou déficit transféré						
Déficit ou excédent transféré						
Produits financiers						
De participation	78	0,00	77	0,00	1	1,04
D'autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés	53 377	2,72	52 172	2,76	1 205	2,31
Reprises sur prov. et dép. transf de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de V.M.P						
Total	53 454	2,72	52 248	2,77	1 206	2,31
Charges financières						
Dotations aux amort. et dép. et prov						
Intérêts et charges assimilées	1 793	0,09	2 028	0,10	-235	-11,56
Différence négatives de change						
Charges nettes sur cession de V.M.P.						
Total	1 793	0,09	2 028	0,11	-235	-11,56
Résultat financier	51 661	2,63	50 221	2,66	1 441	2,87
Y compris :						
Redevances de crédit-bail mobilier						
Redevances de crédit-bail immobiller						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées.

(4) Dont intérêts concernant les entités liées.

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

ASSD DIOCESAINE DE DIGNE (ADDITION

COMPTE DE RESULTAT (2/2)

	du 01/01/2018 au 31/12/2018	% PE	du 01/01/2017 au 31/12/2017	% PE	Var. en val. annuelle en euros	%
RESULTAT COURANT	-9 456	-0,48	-67 608	-3,58	58 152	86,01
PRODUITS EXCEPTIONNELS :						
Sur opérations de gestion	20 507	1,04	19 006	1,01	1 501	7,90
Sur opérations en capital	1 088 293	55,36	514 034	27,20	574 259	111,72
Reprises prov.et dép. et transf de c	928 671	47,24	946 880	50,11	-18 208	-1,92
Total	2 037 472	103,65	1 479 920	78,32	557 552	37,67
CHARGES EXCEPTIONNELLES :						
Sur opérations de gestion	77 190	3,93	3 861	0,20	73 329	#######
Sur opérations en capital	1 729 554	87,99	8 132	0,43	1 721 422	#######
Dotations aux amort.et dép. et aux prov	134 542	6,84	995 698	52,69	-861 156	-86,49
Total	1 941 286	98,76	1 007 691	53,33	933 595	92,65
RESULTAT EXCEPTIONNEL	96 186	4,89	472 229	24,99	-376 043	-79,63
Participation des salariés aux résultats						
Impôts sur les bénéfices	3 664	0,19	16 146	0,85	-12 482	-77,31
SOLDE INTERMEDIAIRE	83 065	4,23	388 475	20,56	-305 409	-78,62
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			9 054	0,48	-9 054	-100,00
Engagements à réaliser sur des ressources affectées	160 904	8,19	362 563	19,19	-201 659	-55,62
TOTAL DES PRODUITS	4 056 613		3 430 813		625 800	18,24
TOTAL DES CHARGES	4 134 451		3 395 847		738 604	21,75
EXCEDENT OU DEFICIT	-77 838	-3,96	34 966	1,85	-112 804	-322,61
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES						
Produits						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
Total						
CHARGES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole						
Total						

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

ANNEXE

- Règles et méthodes comptables
- Faits majeurs de l'exercice
- Nouvelles règles comptables sur les actifs
- Notes sur le Bilan Actif
- Notes sur le Bilan Passif
- Notes sur le Compte de Résultat
- Engagements financiers et autres informations

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2018 Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général et du règlement 1999-01 du C et ANC 2017-01 sur les fusions, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.
Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'activité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Décret N°2207-644 du 30/04/2007 - JO du 05/05/2007
L'article 7 de l'ordonnance N°20065-856 prévoit que les associations et fondations bénéficiaires de dons ouvrant droit au bénéfice du donateur d'un avantage fiscal, dont le montant est supérieu à 153 000€, doivent nommer un commissaire aux comptes et un suppléant.
L'association diocésaine est tenue de respecter les disposition du P.C.G.
En conséquence le règlement sur les actifs a été mis en oeuvre.
Les nouvelles règles comptavles sur les actifs, les amortissements et les dépréciations issues notamment des règlements CRC2002-10, 2003-072, 2004-06 n'entrent pas en vigueur sur cet exercices social.
Les honoraires sont comptabilisés au moment du règlement par l'inscription au débit du compte charges d'exploitations concerné.
Le montant des honoraires de l'exercice 2018 du cabinet FORT & Associés; en sa qualité de de commissaire aux compte de l'association, a fait l'objet d'une provision pour charge à payer de 10 400.00€
Les messes sont comptabilisées conformément aux directives de la conférence des Evêques de France, depuis le 01/01/2006, c'est à dire en compte de tiers.
Les membres du clergé présents dans la circonscription ecclésiastique sont de :
-32 prêtres diocésains, 4 prêtres religieux, 5 diacres, 11 laïcs en mission

Les dons d'oeuvres d'art, notament celle du père GENCE, n'ont pas été valorisées ni inscrites à l'actifs pour cause d'absence de valeur d'expertise probante.

2 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Les dépenses concernant les travaux du Bartéù sur l'année 2018 s'élèvent à 161 327.48 comptabilisées dans le compte 231000 et se montent à un montant cumulé de 253 576.37 euros.

Les fonds dédiés pour les travaux du Bartéù ont été augmentés de 106 320 euros.

Il a été fait une reprise de provision de 21 850€ au titre de la retraite des prêtres

Les prêts accordés sont en progression de 2042€

Les intérêts acquis sur l'avance de 700K€ accordée par le diocèse de Nimes ont été portés au crédit du compte réserves de messe pour 13 518€

Le compte titre au LCL a été acquis et comptabilisé pour 48 923€ et sa valeur actuelle est de 174 936€

Les intérêts courus sont provisionnés pour 6 300€

L'association Diocésaine a réalisé une fusion absorption de l'associaiton Paix et Lumière
Il a été constaté, lors de la fusion avec effet rétroactif au 01.01.2018, une situation négative de 638 766€. Ce mali de fusion a été appliqué sur la valeur de l'immeuble de la façon suivante :

- terrain pour 20% de la valeur totale soit 159 200€
- Immeuble pour le solde soit 403 626,15 €

Le mali résiduel d'un montant de 75940.71 a été mis en charges exceptionnelles.

3 REGLES COMPTABLES SUR LES ACTIFS, AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

OPTIONS RETENUES

	Date de 1ère option	Option pour la comptabilisation en charges	Option pour la comptabilisation à l'actif	Non concerné
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles		☐	☐	☐
des titres de participation		☐	☐	☐
des autres titres immobilisés et titres de placement		☐	☐	☐
Coûts d'emprunts activables		☐	☐	☐
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				
Dépenses de développement remplissant les les critères d'activation		☐	☐	☐
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées structure		Immobilisations décomposées composants	
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles	N		N		N	
Terrains	N		N		N	
Constructions	L	20	L	20	L	20
Installations techniques, matériels et outillages industriels	L	10	L	10	L	10
Autres immobilisations corporelles	L	5	L	5	L	5

4 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		

Fonds commercial :

	Valeur nette	Taux amortissement
Eléments achetés		
Eléments réévalués		
Eléments reçus en apport		

Actif immobilisé :

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 000			8 000
Immobilisations corporelles	6 171 603	1 760 559	2 262 669	5 669 492
Immobilisations financières	915 204	4 600	890 951	28 853
Total	**7 094 807**	**1 765 159**	**3 153 620**	**5 706 345**

Amortissements et dépréciation	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 790	2 583		6 373
Immobilisations corporelles	3 005 913	998 698	533 817	3 470 794
Immobilisations financières	883 358		883 358	
Total	**3 893 061**	**1 001 281**	**1 417 175**	**3 477 168**

Créances représentées par des effets de commerce : Non recensé

Usagers	
Autres créances	

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé	28 853	28 853	
Actif circulant et charges constatées d'avance.	95 413	95 413	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	
Usagers et comptes rattachés	
Autres créances	28 630
Disponibilités	

Charges constatées d'avance : 27 584

5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise.....	2 034 913	57 307		2 092 220
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise.....				
Réserves.....	131 896	72 025		203 921
Report à nouveau.....	88 335		107 883	-19 548
Résultat comptable de l'exercice...	34 966		112 804	-77 838
Fonds associatifs avec droit de reprise.....	1 579 951			1 579 951
Ecart de réévaluation sur des bien avec droit de reprise.....				
Subventions d'investissement non renouvelables par l'organisme.....				
Provisions réglementées.....				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Total.....	3 870 061	129 332	220 687	3 778 705

5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DES RESERVES, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

	A l'ouverture	Augmentation	Diminutions	A la clôture
Réserves				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées :				
- plus-values nettes long terme				
- sur octroi de subvention d'investissement				
- autres				
Autres réserves :				
- de propre assureur	131 896			131 896
- pour projet associatif		72 025		72 025
- diverses				
Total (1)	**131 896**	**72 025**		**203 921**
Provisions réglementées				
Relatives aux immobilisations				
Relatives aux stocks				
Relatives aux autres éléments d'actif				
Amortissements dérogatoires				
Provision spéciale de réévaluation				
Plus-value réinvestie				
Autres provisions réglementées				
Total (2)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	272 065		21 849	250 216
Provisions pour garanties aux usagers				
Provisions pour risques d'emploi				
Provision pour amendes et pénalités				
Provision pour grosses réparations				
Autres provisions risques et charges				
Total (3)	**272 065**		**21 849**	**250 216**
Dépréciations				
Sur immobilisations				
- incorporelles				
- corporelles	883 358		883 358	
- financières				
Sur stocks et en cours				
Sur cptes usagers et cptes rattachés				
Autres dépréciations				
Total (4)	**883 358**		**883 358**	
Total général (1 + 2 + 3 + 4)	**1 287 319**	**72 025**	**905 207**	**454 137**
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation			21 850	
- financières		134 542	883 358	
- exceptionnelles				

5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

RESERVE POUR PROJET ASSOCIATIF

Intitulé des projets	A l'ouverture	Augmentation	Diminutions		A la clôture
			Consommation par affectation du résultat	Consommation par investissement transfert vers le cpte 1027	
Total					

TABLEAU DU REPORT A NOUVEAU AVANT REPARTITION DU RESULTAT

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinés :		
- à l'exercice.....		
- aux exercices ultérieurs.....		
Report à nouveau non affecté des activités sous contrôle de tiers financeurs.....		
Report à nouveau gestion propre.....		
Solde		

5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Subventions					
Total					
Apports, dons, legs					
Apports					
Sous-total					
Dons manuels					
DONS MANUELS	16 541	16 541		33 497	50 038
PROJET BARTEÜ	356 965	356 965		106 320	463 285
DONS SEMINARISTES	145 052	145 052		39 626	184 678
Sous-total	518 558	518 558		179 443	698 001
Legs et donations					
	49 597	49 597			49 597
Sous-total	49 597	49 597			49 597
Total	568 155	568 155		179 443	747 598

5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DE REPARTITION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

	Déficit	Excédent
Résultat comptable de l'exercice	77 838,48	
- dont part du résultat sur gestion propre	77 838,48	
- dont part du résultat sous contrôle des tiers financeurs (détails).....		

5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

Etats des dettes :

	Montant brut	A 1an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	45 398	7 166	31 492	6 740
Dettes financières diverses	1 069 207	369 207	700 000	
Fournisseurs	28 267	28 267		
Dettes fiscales et sociales	67 251	67 251		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	726 122	726 122		
Produits constatés d'avance	9 485	9 485		
Total :	**1 945 731**	**1 207 499**	**731 492**	**6 740**

Dettes représentées par des effets de commerce : Non recensé

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs.....	13 143
Dettes fiscales et sociales.....	22 819
Autres dettes	37 596

Produits constatés d'avance : 9 485

6 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Par catégorie	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
RECETTES VENTES	401 647	392 616	21,12	21,31
AUTRES PRODUITS	1 499 898	1 449 820	78,88	78,69
Total	**1 901 545**	**1 842 436**	**100,00**	**100,00**

Par secteur géographique	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Total				

VENTILATION DES RESSOURCES

	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Subventions	6 642	2 343	0,31	0,15
Cotisations				
Dons				
Apports				
Legs et donations				
Prod. liés à des financements réglemen				
Ventes de dons en nature				
Autres prod. de la générosité du public				
REPRISE DE PROVISIONS	909 835	920 138	43,13	57,93
TRANSFERTS DE CHARGES	31 023	80 608	1,47	5,07
PRODUITS FINANCIERS	53 454	52 248	2,53	3,29
PRODUITS EXCEPTIONNEL	1 108 800	533 040	52,56	33,56
Total	**2 109 754**	**1 588 377**	**100,00**	**100,00**

6 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

1. Méthode de valorisation des contributions volontaires figurant au compte de résultat.

Nature	Méthode de valorisation
	L'entité n'a pas mis en oeuvre de procédure collecté pour connaître les contributions volontaires en nature

2. Informations sur les contributions volontaires ne figurant pas au compte de résultat.

Nature	Valorisation
	NON RECENSE

7 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements reçus : 250000

Legs et donations autorisés par l'organisme de tutelle..	
Legs et donations acceptés par les organes statutairement compétents.....	250 000
Ressources en nature stockées.....	
Garanties, cautions obtenues.....	
Droit d'usage des locaux	
Autorisation de découvert	
Autres engagements	

Engagements donnés : 196000

Avals et cautions.....	
Droit d'usage de locaux concédés par l'association.....	
Autres engagements	
Contrat avec l'architecte pour la réhabilitation du Barteù sur un budget de travaux de 2 191K€	175 000
Indemnités de départ négocié	21 000

Dettes garanties par des sûretés réelles

Montant garanti

Engagements pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées :

	Exercice en cours		Exercice précédent	
	Provisionné	Non provis.	Provisionné	Non provis.
Régimes à prestations définies Régimes additifs en droits Régimes chapeaux	250 000		272 065	
Indemnités de fin de carrière				

Méthodes et hypothèses utilisées :

La provision correspondant au coût de la vie future des prêtres au delà de 75 ans et de 250000

Les indemnités des départs enretraite ont fait l'objet d'une neutralisation de provision pour un montant de 21092 € afin de tenir compte d'une régularisation sur le tableau de calcul de l'engagement de retraite des prêtres.

7 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS (suite)

Engagements de crédit bail :

	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix achat résiduel (1)
	Exercice	Cumulées	jusqu'à 1 an	+1 à 5 ans	+ 5 ans	Tot. à payer	
Terrains							
Constructions							
Inst. techn., mat. & out							
Autres immo. corp.							
Immo. en cours							
Totaux							

(1) Selon contrat

AUTRES INFORMATIONS

La vente de l'immmeuble situé13 avenue Paul Martin 04000 Digne a bien été réalisée en 2018 pour une valeur de 860 000 euros

La fusion absorption de l'association Paix et Lumière a bien été réalisée courant 2018 avec effet rétroactif au 01 janvier 2018.

Les plus values sur le contrat de capitalisation ont été comptabilisées
Une provision pour l'impot à payer a été constituée

Des Legs ont été acceptés pour un montant d'environ 10000 euros et devront être réalisé en 2019

La création de l'association "les amis du bartéù" sera faite en 2019 afin de lever des fonds pour financer les complément des travaux de réhabilitation.

L'effectif salariés est de 6 personnes équivalent temps plein au 31.12.2018